



PROJET L'APPARTEMENT



UN APPARTEMENT POUR EXPERIMENTER

Le projet Appartement est né de l'équipe du LISEC qui a pensé un outil permettant aux jeunes accueillis d'expérimenter une vie en appartement. L'idée est de se projeter dans une vie d'adulte, de développer de l'autonomie, d'apprendre à gérer la solitude et son quotidien...

Aujourd'hui, l'Appartement est un outil transversal à ARRIA, ouvert à d'autres associations du médico-social (sur conventionnement).

A qui s'adresse l'appartement ?

- Aux jeunes de l'association ARRIA, âgés de 16 ans à 20 ans.
- A des jeunes d'autres institutions médico-sociales, par conventionnement.



Les incontournables



Une réflexion en équipe.

L'accueil à l'Appartement est réfléchi en équipe dans l'intérêt du jeune et inscrit dans son PPA.



L'équipe qui porte le projet est celle qui accompagne le jeune.



Un éducateur spécialisé de l'association se consacre à ce projet après l'admission du jeune à l'appartement.

Le jeune doit:



- Avoir un emploi du temps fixé, des activités ou RDV en journée.
- Être en mesure de prendre son traitement.
- Être autonome dans ses déplacements.
- Être en capacité de mesurer le danger pour lui-même et autrui.
- Et bien sûr, avoir envie !

Un processus d'admission en plusieurs étapes :

- Inscription au PPA.
- Lettre de motivation du jeune, adressée au Responsable de Service.
- Rencontre avec le Responsable - signature d'un contrat de séjour, (seul pour les majeurs ou accompagné des responsables légaux pour les mineurs).
- Visite de l'appartement.
- Séjour.
- Bilan avec l'éducateur spécialisé après chaque séjour.

LE SÉJOUR

Le premier soir, suivant l'emploi du temps du jeune, et en présence de l'éducateur :

- Entrée dans l'appartement aux alentours de 17H00.
- Etat des lieux.
- Echange sur les conditions du séjour.
- Menus de la semaine, courses et possibilité de partage d'un repas.
- Départ de l'éducateur vers 20h.
- Au cours du séjour : Lien téléphonique / SMS...
- Temps de bilan : Auto-évaluation Projection sur un éventuel prochain séjour...
- Pendant le séjour, hors des horaires d'ouvertures des établissements et service, le jeune a accès au numéro d'astreinte des responsables de service.

Informations complémentaires:

Secrétariat - 0228252965

